



Le projet SOCEN au Québec : Analyse des deux premières années d'implantation du projet pour les centres jeunesse Bas-St-Laurent, Batshaw, Chaudière-Appalaches et Outaouais*.

Faits saillants : les recommandations

Au cours des deux premières années d'implantation du projet SOCEN, l'équipe de recherche a interrogé les acteurs participants. Leurs propos, mis en parallèle avec les lignes directrices prônées par l'approche SOCEN, ont permis de formuler des recommandations touchant divers axes.

Les données du CÉS

Dans un premier temps, des données issues des CÉS ont été analysées. Ces critères essentiels, basés sur la philosophie de l'approche et sur le corpus de recherches existantes, témoignent de la qualité de l'implantation dans les centres jeunesse (CJ) impliqués. En ciblant les aspects sur lesquels ils devraient se concentrer, l'analyse de ces critères vise à soutenir les CJ dans leur implantation.

Concernant la formation des intervenants, les données révèlent que 55% des enfants ont un intervenant ayant reçu une formation de moins de trois jours, ce qui s'avère en deçà des principes prônés par l'approche SOCEN. Il faut cependant mentionner que certains centres jeunesse ont pris l'initiative de diminuer le temps de formation, qui est passé de 3 jours à 2½, suite aux recommandations formulées par certains intervenants. Les données relatives aux parents d'accueil indiquent que 33,3% des enfants ont un parent ayant bénéficié d'une formation qui respecte les principes de l'approche SOCEN, ce qui est nettement insuffisant. Le défi pour les années à venir consiste à trouver des moyens afin de s'assurer que tous les parents d'accueil impliqués dans le projet reçoivent la formation complète de 2 jours.

Quant au mode de passation du CÉS, les données révèlent que pour la majorité des enfants (90,2%), le CÉS a été complété en deux séances ou plus, ce qui respecte le barème reconnu par l'approche. De plus, le temps moyen utilisé pour compléter le CÉS est de 270 minutes (4,5 heures), ce qui s'avère suffisant.

**Ce projet est financé dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec.*

Par ailleurs, un des objectifs importants du CÉS est de favoriser le dialogue, la collaboration et le partage d'informations entre l'enfant et les adultes responsables de son placement. Dans la totalité des cas (100%, n=91; valeurs manquantes =20), l'enfant est présent au moment de compléter le CÉS. De plus, pour tous les enfants impliqués dans SOCEN, la manière dont le CÉS devait être appliqué a été respectée, sauf pour un cas où l'outil a été auto-administré par l'intervenant ou le parent d'accueil.

L'utilisation du CÉS à des fins pratiques

Selon l'équipe de recherche, l'appropriation du CÉS à des fins pratiques par les intervenants constitue une composante de base pour qu'ils puissent s'approprier l'approche et constater des bienfaits de celle-ci auprès des enfants.

Afin de déterminer si le CÉS est utilisé par les intervenants à des fins pratiques, six indicateurs ont été retenus : 1) Dans les 12 derniers mois, combien de fois vous êtes-vous servi de l'information contenue dans le CÉS pour élaborer ou réviser le plan de soins annuel du jeune ? 2) [...] Pour travailler directement avec le jeune ? 3) [...] Pour collaborer avec le parent d'accueil ou l'intervenant en foyer de groupe ou autre responsable du jeune ? 4) [...] Pour discuter des besoins ou de la situation du jeune avec votre superviseur ? 5) [...] Pour évaluer le jeune ? 6) [...] Pour présenter un rapport du progrès du jeune à une tierce personne ?

Ces indicateurs ont été regroupés en une mesure statistique et les résultats montrent que pour 23 enfants (24,2%), l'intervenant a faiblement intégré le CÉS dans sa pratique par rapport au reste de l'échantillon. Ils indiquent ensuite qu'environ 40 enfants (42%), ont un intervenant qui a moyennement intégré le CÉS dans sa pratique, comparativement au reste de l'échantillon. Enfin, les données montrent qu'environ 32 enfants (33,7%) ont bénéficié d'un intervenant qui a bien intégré le CÉS dans sa pratique.

Une attention particulière a été apportée aux deux groupes d'intervenants qui se détachent de la moyenne, soit ceux qui utilisent faiblement le CÉS (n=23) et une très bonne utilisation du CÉS à des fins pratiques (n=15). Les données ont révélé deux tendances claires. Pour ce qui est de la formation, la majorité des intervenants utilisant peu le CÉS dans leur pratique ont eu une formation de moins de 2,5 jours alors que ceux ayant intégré le CÉS dans leur pratique sont davantage formés selon ce que l'approche SOCEN préconise, c'est-à-dire 2,5 à 3,5 jours. En ce qui concerne la supervision, la majorité des intervenants ayant fortement intégré le CÉS dans leur pratique ont discuté de la situation des enfants impliqués dans le projet SOCEN en supervision plus d'une fois alors que ceux qui l'utilisent faiblement n'ont pas partagé d'information en supervision. Ceci montre l'importance de former les superviseurs à l'approche SOCEN afin que les intervenants aient l'occasion d'en discuter avec eux, et par le fait même de s'approprier davantage l'approche.

De la théorie à la pratique

Les constats exposés précédemment révèlent l'importance du respect des composantes de la philosophie SOCEN. Comment ces composantes peuvent-elles se traduire dans la pratique ? Les prochains paragraphes exposeront les directions que devraient suivre les CJ participant au projet SOCEN afin d'être en mesure d'effectuer une implantation de qualité.

La promotion

La façon dont s'effectue la sollicitation des participants a une influence sur leur désir d'implication et de participation. Les résultats observés soulignent l'importance de réaliser une promotion adéquate de l'approche auprès de tous les acteurs et ce, avant de solliciter leur participation. La première recommandation formulée s'adresse à l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), aux CJ, à la Fédération des familles d'accueil et aux Associations régionales de familles d'accueil. Nous croyons que ces différents acteurs devraient réaliser (conjointement ou dans chacun de leur milieu) des activités afin d'améliorer la promotion du projet auprès des enfants placés, des parents d'accueil ainsi que du personnel des centres jeunesse (intervenants, superviseurs et gestionnaires).

La formation

Le projet SOCEN au Québec s'appuie maintenant sur une formation de deux jours uniforme et bilingue ainsi que sur des formateurs québécois pour dispenser la formation sur l'approche SOCEN. L'ACJQ doit dorénavant travailler à uniformiser le contenu de la troisième journée de formation exclusivement dédiée aux intervenants et qui porte spécifiquement sur la réalisation des plans d'intervention. Elle devra être adaptée aux exigences du Programme National de Formation. De plus, la fréquence élevée des changements de participants (familles d'accueil et intervenants) soulève la nécessité de prévoir des alternatives systématiques et uniformes à la formation originale. Ces alternatives doivent permettre aux intervenants et aux parents d'accueil débutant le projet SOCEN de se familiariser avec l'approche avant d'avoir reçu la formation initiale.

De plus, un des défis majeurs des prochaines années est de consolider la formation en cours de projet. Les centres jeunesse qui utilisent l'approche SOCEN doivent offrir à tous les participants une journée de mise à jour six mois après la formation initiale. Cette activité de formation est essentielle car elle permet d'aborder de nouveau, après une expérience d'application concrète, les éléments présentés dans la formation. Aucun CJ n'a réalisé ce type d'activité, ce qui s'avère une lacune. Afin de favoriser leur réalisation, l'ACJQ devra proposer un cursus de formation servant à animer cette journée.

Enfin, afin de favoriser une plus grande appropriation de l'approche ainsi que son rayonnement à l'intérieur de l'établissement, nous croyons important que chaque CJ prévoie annuellement une rencontre de discussion et d'échange sur le projet SOCEN.

Le soutien

Il est essentiel pour les CJ de s'assurer que les intervenants impliqués dans le projet aient des moments de rencontre réguliers pour discuter de l'approche et de son intégration dans les pratiques régulières. Certains centres jeunesse ont développé des stratégies en ce sens, par exemple la mise en place d'une équipe de répondants SOCEN disponible pour répondre aux questions et animer des discussions autour de l'approche. D'autres centres jeunesse ont intégré les discussions sur l'approche SOCEN dans les rencontres régulières des équipes de travail. La stratégie retenue doit être adaptée au contexte de travail des intervenants afin d'être viable à long terme.

Le soutien des parents d'accueil impliqués dans l'approche SOCEN demeure un défi important. De par leur réalité quotidienne, les familles d'accueil sont plus isolées et ont moins d'occasion de se rencontrer. Toutefois, il est essentiel que les CJ qui utilisent l'approche SOCEN, en collaboration avec leur association régionale de familles d'accueil, s'assurent que les parents d'accueil impliqués dans le projet aient l'opportunité de se rencontrer et d'échanger sur l'approche SOCEN.

Le CÉS

Dans la poursuite du projet, nous devons continuer de recueillir les propos des participants en ce qui a trait à l'outil afin de continuer le travail de bonification entrepris antérieurement. Il s'agit par contre de garder à l'esprit que la redondance de certaines questions est parfois nécessaire, par exemple dans le cas des échelles standardisées, et que les modifications doivent demeurer mineures afin de ne pas dénaturer le CÉS.

L'organisation du travail et les conditions de pratique ou de travail

Nous considérons essentiel que les CJ qui utilisent l'approche SOCEN uniformisent les exigences des plans d'intervention afin qu'ils puissent être élaborés à partir des données recueillies dans le CÉS. Certains CJ ont déjà réalisé ces ajustements. On observe dans ces CJ que cela facilite grandement la planification de l'intervention à l'aide des données recueillies dans le CÉS.

Par ailleurs, le maintien en poste d'une personne responsable de l'implantation SOCEN dans chacun des CJ est une condition essentielle au succès de l'implantation. Cette personne s'assure que le soutien nécessaire est offert tant aux intervenants qu'aux parents d'accueil. Elle contribue à améliorer le transfert d'information, à soutenir, à motiver et à promouvoir l'approche. Elle permet également un partage des expériences entre les différents centres jeunesse impliqués dans le projet, ce qui contribue à uniformiser les pratiques d'implantation.

Enfin, nous partageons l'avis des intervenants et des parents d'accueil qui rapportent qu'il est important de réduire la charge de travail des intervenants afin d'avoir le temps d'appliquer l'approche de manière efficace. Certains changements, tels que l'uniformisation des exigences des plans d'intervention et un encadrement clinique en lien avec SOCEN, constituent des améliorations intéressantes. Étant

conscients qu'une diminution de la charge de cas¹ est souvent du domaine de l'impossible, nous croyons qu'il est du devoir des centres jeunesse d'offrir un soutien plus intense aux intervenants lorsqu'ils remplissent le premier CÉS, moment critique, alors qu'ils s'approprient l'outil.

Poirier, M-A; Dumont, Renée ; Simard, Marie-Claude ; Richard, Anne-Marie ; Noël, Véronique (2007) *Le projet SOCEN au Québec : Analyse des deux premières années d'implantation du projet pour les centres jeunesse Bas-Saint-Laurent, Batshaw, Chaudière-Appalaches et Outaouais. Rapport présenté à l'Association des centres jeunesse du Québec. Pour une version complète du rapport, contacter Véronique Noël, coordonnatrice du projet SOCEN, à l'adresse suivante : noel.veronique@gmail.com*

¹ La charge de cas proposée par l'ACJQ dans les standards de pratique relatifs à l'application de la Loi de sur la protection de la jeunesse est 1/16.